

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

Version 1.1

Date d'impression 04.02.2015

Date de révision 04.07.2014

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : DETACHANT  
Nom de la substance : acide oxalique dihydraté  
No.-CE : 205-634-3  
Numéro d'enregistrement : 01-2119534576-33-xxxx

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.  
Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée  
Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à un grade produit.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : BMJ ELECTRONICS.  
11 Avenue de la Foret  
44830 BOUAYE  
FRANCE  
Téléphone : 02 40 32 67 23  
Télifax : 02 51 70 57 75  
Adresse e-mail : capaelec@capaelec.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
0800 07 42 28 appel depuis la France  
+33 800 07 42 28  
Accès aux centres anti-poisons  
(serveur ORFILA de l'INRS)  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
Informations limitées aux intoxications  
01 45 42 59 59 appel depuis la France

## **ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

+33 1 45 42 59 59

### **SECTION 2: Identification des dangers**

#### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Toxicité aiguë (Dermale)	Catégorie 4	---	H312
Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 4	---	H302
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1	---	H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

##### **Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbol de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Nocif (Xn)	R21/22
Irritant (Xi)	R41

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### **Effets néfastes les plus importants**

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

#### **2.2. Éléments d'étiquetage**

##### **Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symbol de danger :



Mention d'avertissement : Danger

## **ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

Mentions de danger	:	H302 H312 H318	Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Provoque des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence			
Prévention	:	P264  P280	Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	:	P301 + P312  P302 + P352  P305 + P351 + P338  P310	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Elimination	:	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### **Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

- acide oxalique dihydraté

### **2.3. Autres dangers**

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

## **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.1. Substances**

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	Classification (67/548/CEE)
acide oxalique dihydraté				

# **ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

No.-Index	:	607-006-00-8	Acute Tox.4	H312	Nocif; Xn; R21/22
No.-CAS	:	6153-56-6	Acute Tox.4	H302	Irritant; Xi; R41
No.-CE	:	205-634-3	<= 100	Eye Dam.1	H318
Enregistrement	:	01-2119534576-33-xxxx			

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## **SECTION 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux               | : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.   |
| En cas d'inhalation             | : Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. |
| En cas de contact avec la peau  | : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.                       |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.                         |
| En cas d'ingestion              | : Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.                    |

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- |           |  |
|-----------|--|
| Symptômes | : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes. |
| Effets    | : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes. |

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- |             |                                   |
|-------------|-----------------------------------|
| Traitements | : Traiter de façon symptomatique. |
|-------------|-----------------------------------|

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

- |                                  |                                |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés   | : Jet d'eau pulvérisée, Mousse |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Getto d'acqua abbondante.    |

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

## **ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

## **ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

### **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Matériaux adéquats pour les conteneurs: polyéthylène
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Des matières combustibles; Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.
- Précautions pour le stockage en commun : Matières à éviter: Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Composant:**      **acide oxalique dihydraté**      **No.-CAS**  
**6153-56-6**

#### **Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

**DNEL**

Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Contact avec la peau : 0,69 mg/cm<sup>2</sup>

**DNEL**

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 2,29 mg/kg p.c. /jour

## **ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 4,03 mg/m<sup>3</sup>

DNEL

Population, Aiguë – effets locaux, Contact avec la peau : 0,35 mg/cm<sup>2</sup>

DNEL

Population, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 1,14 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Population, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 1,14 mg/m<sup>3</sup>

### **Concentration prédictive sans effet (PNEC)**

Eau douce : 0,1622 mg/l

Eau de mer : 0,01622 mg/l

Libérations intermittentes : 1,622 mg/l

### **Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)

1 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition professionnelle réglementaire indicative

EU ELV, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

1 mg/m<sup>3</sup>

Indicatif

## **8.2. Contrôles de l'exposition**

### **Équipement de protection individuelle**

#### *Protection respiratoire*

Conseils : Masque à poussière  
Type de Filtre recommandé:P

#### *Protection des mains*

Conseils : Porter des gants appropriés.  
Choisir du matériau des gants de protection en fonction du temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.  
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

## **ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

Matériel : Caoutchouc Naturel  
Temps de pénétration : >= 8 h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Temps de pénétration : >= 8 h  
Épaisseur du gant : 0,35 mm

### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

### *Protection de la peau et du corps*

Conseils : Porter un vêtement de protection approprié.

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : poudre cristallisé  
Couleur : incolore à blanc  
Odeur : inodore  
Seuil olfactif : non applicable  
pH : 0,7 (50 g/l)  
Point/intervalle de fusion : 101 °C  
Point/intervalle d'ébullition : 149 - 160 °C  
Point d'éclair : non applicable  
Taux d'évaporation : non applicable  
Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.  
Limite d'explosivité, supérieure : non applicable

## **ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

Limite d'explosivité, inférieure	: non applicable
Pression de vapeur	: 22,0 hPa (50 °C)
Densité de vapeur relative	: non applicable
Densité	: 1,65 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Hydrosolubilité	: 108 g/l (25 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Kow -1,7 (23 °C) (OCDE Ligne directrice 107)
Température d'auto-inflammabilité	: > 400 °C (1013 hPa) (Méthode de l'UE A.16)
Décomposition thermique	: > 160 °C
Viscosité, dynamique	: non applicable
Explosibilité	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: aucune

### **9.2. Autres informations**

Pas de données supplémentaires disponibles.

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Conseils	: La substance se décompose au contact de surfaces chaudes ou de flammes en formant de l'acide formique et du monoxyde de carbone. La solution dans l'eau est un acide moyennement fort
----------	---

### **10.2. Stabilité chimique**

Conseils	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
----------	--

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses	: Réagit violemment avec des agents oxydants. Réagit avec certains composés de l'argent pour former d'oxalate d'argent explosif. Attaque certaines formes de plastique.
-----------------------	--

### **10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter	: Exposition à l'air.Exposition à l'humidité.
Décomposition thermique	: >160 °C

### **10.5. Matières incompatibles**

## **ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

Matières à éviter : Oxydants, Ammoniac, Solution aqueuse de sels alcalins. Métaux, Halogénures

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Acide formique, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Effets CMR</b>	
<b>Propriétés CMR</b>	
Cancérogénicité	: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité	: Ne contient pas de composé listé comme mutagène
Tératogénicité	: On ne le considère pas comme tératogène.
Toxicité pour la reproduction	: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
<b>Toxicité pour un organe cible spécifique</b>	
<b>Exposition unique</b>	
remarque	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
<b>Exposition répétée</b>	
remarque	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
<b>Autres propriétés toxiques</b>	
<b>Danger par aspiration</b>	
Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration	
<b>Composant:</b>	<b>acide oxalique dihydraté</b>
	<b>No.-CAS 6153-56-6</b>
<b>Toxicité aiguë</b>	
<b>Oral(e)</b>	

DL50 oral : 375 mg/kg (rat)  
Risque de brûlures graves très douloureuses, de vomissements et

## **ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

d'état de choc.

### **Inhalation**

L'inhalation de la concentration élevée peut causer le surmenage mécanique des membranes muqueuses.

### **Dermale**

DL50 dermal : 20000 mg/kg (lapin)

### **Irritation**

#### **Peau**

Résultat : Pas d'irritation de la peau (lapin) (OCDE Ligne directrice 404)  
Nocif par contact avec la peau.

#### **Yeux**

Résultat : Risque de lésions oculaires graves. (lapin) (OCDE Ligne directrice 405)

### **Sensibilisation**

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. (OCDE Ligne directrice 429)

### **Autres propriétés toxiques**

#### **Toxicité à dose répétée**

LOAEL : 150 mg/kg  
(Oral(e))

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

**Composant:** acide oxalique dihydraté

**No.-CAS**

**6153-56-6**

#### **Toxicité aiguë**

#### **Poisson**

CL50 : 160 mg/l (Poissons d'eaux douce; 96 h)

## **ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

### **Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

CE50 : 162,2 mg/l (Daphnie; 48 h) (OCDE Ligne directrice 202)

### **algue**

CE50 : 80 mg/l (algue; 8 h) (Toxicité pour les algues)

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

<b>Composant:</b>	<b>acide oxalique dihydraté</b>	<b>No.-CAS</b>
		<b>6153-56-6</b>

### **Persistance et dégradabilité**

#### **Biodégradabilité**

Résultat : Facilement biodégradable

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

<b>Composant:</b>	<b>acide oxalique dihydraté</b>	<b>No.-CAS</b>
		<b>6153-56-6</b>

#### **Bioaccumulation**

Résultat : log Pow < 1  
Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

<b>Composant:</b>	<b>acide oxalique dihydraté</b>	<b>No.-CAS</b>
		<b>6153-56-6</b>

#### **Mobilité**

Sol : Modérément mobile dans les sols

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### **12.6. Autres effets néfastes**

# **ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

## **Information écologique supplémentaire**

Résultat : Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Disposition considérant à la législation locale et nationale Ur.l.RS84/1998.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.  
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

Marchandise non dangereuse selon l'ADR, RID et le code IMDG.

### **14.1. Numéro ONU**

Non applicable

### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

### **14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Non applicable

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

## **ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

IMDG : Non applicable

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementation relative : NC  
aux installations classées

#### **acide oxalique dihydraté**

EU. Regulation No 1451/2007 [Biocides], annexe I,  
substances actives identifiées comme existantes (JO L325)  
Listé Numéro CE : 205-634-3

#### **État actuel de notification**

##### **acide oxalique dihydraté:**

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(2)-844
ISHL (JP)	OUI	(2)-844
PICCS (PH)	OUI	
NZIOC	OUI	

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

## **SECTION 16: Autres informations**

#### **Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.**

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.

#### **Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

#### **Information supplémentaire**

Les principales références bibliographiques et : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées

## **ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

sources de données	pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Autres informations	<p>: Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.</p> <p>Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.</p> <p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.</p>
Indique la section remise à jour.	

## ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Utilisation industrielle - solide	3	5, 6a, 6b, 8, 9, 10, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 23	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 14, 15, 21, 22	1, 2, 3, 4, 5, 6a, 6b	NA	ES2423
2	Utilisation industrielle - liquide	3	5, 6b, 6a, 8, 9, 10, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 23	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 15	1, 2, 3, 4, 5, 6a, 6b	NA	ES2421
3	Utilisation professionnelle - solide	22	NA	NA	10, 11, 15, 21	8a, 8b, 8c, 8d, 8e, 8f	NA	ES2427
4	Utilisation professionnelle - liquide	22	NA	NA	10, 11, 15, 21	8a, 8b, 8c, 8d, 8e, 8f	NA	ES2425
5	Utilisation privée	21	NA	9a, 31, 35	NA	8a, 8b, 8c, 8d, 8e, 8f	NA	ES2437

## ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%

### 1. Titre court du scénario d'exposition 1: Utilisation industrielle - solide

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	<p>SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure      SU6a: Fabrication de bois et produits à base de bois      SU6b: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers      SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)      SU9: Fabrication de substances chimiques fines      SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)      SU13: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment      SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages      SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques      SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport      SU18: Fabrication de meubles      SU19: Bâtiment et travaux de construction      SU20: Services de santé      SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées</p>
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable      PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée      PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)      PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition      PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)      PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles      PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées      PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées      PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)      PROC10: Application au rouleau ou au pinceau      PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage      PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation      PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire      PROC21: Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles      PROC22: Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température, dans un cadre industriel</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC1: Fabrication de substances      ERC2: Formulation de préparations      ERC3: Formulations dans les matériaux      ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles      ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice      ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)      ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs</p>

## ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b

Quantité utilisée	La quantité/l'émission quotidienne et annuelle par site n'est pas considérée comme la plus déterminante pour l'exposition environnementale	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition unique	< 12 Fois par an:, Libération périodique.
	Exposition continue	Libération continue.
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Un contrôle régulier de la valeur du pH pendant l'introduction dans les eaux du milieu naturel est nécessaire., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées., Les mesures de gestion des risques liées à l'environnement ont pour but d'éviter le décharge de la substance dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface dans le cas où de tels décharges pourraient causer des modifications de pH significatives.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Les eaux usées devraient être réutilisés ou déchargés avec les eaux usées industrielles et, si nécessaire, neutralisées de nouveau.

### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC21, PROC22

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide
Quantité utilisée	Le tonnage actuel manipulé par poste n'est pas considéré comme influençant l'exposition pour ce scénario	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	480 min
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Les mesures générales d'hygiène au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des chaussures de sécurité. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.	

### 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

#### Environnement

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC1	---	STP	---	---	0,024
ERC2	---	STP	---	---	0,001

## ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%

ERC3	---	STP	---	---	0,0001
ERC4	---	STP	---	---	0,10
ERC5	---	STP	---	---	0,10
ERC6a	---	STP	---	---	0,016
ERC6b	---	STP	---	---	0,01

L'effet aquatique et l'évaluation des risques ne concernent uniquement les effets sur les organismes/écosystèmes dus aux éventuelles variations de pH liées au décharge de -OH, car la toxicité des ions métalliques est supposée être insignifiante comparée à l'effet potentiel du pH. La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. La bioaccumulation ne se produira pas. L'évaluation de l'exposition environnementale est pertinente seulement pour l'environnement aquatique, quand applicable inclut les STEP, car les émissions au niveau industriel s'appliquent principalement à l'eau (usée).

### Travailleurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,010mg/m <sup>3</sup>	0,001
PROC1	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC2	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,100mg/m <sup>3</sup>	0,006
PROC2	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg/jour	0,034
PROC3	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,100mg/m <sup>3</sup>	0,006
PROC3	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC4	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	2,5mg/m <sup>3</sup>	0,156
PROC4	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC5	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	2,5mg/m <sup>3</sup>	0,156
PROC5	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,069mg/kg/jour	0,017
PROC7	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	5mg/m <sup>3</sup>	0,312
PROC7	---	Exposition cutanée des travailleurs.	2,143mg/kg/jour	0,532
PROC8a	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	5mg/m <sup>3</sup>	0,312
PROC8a	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg/jour	0,034
PROC8b	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,250mg/m <sup>3</sup>	0,078
PROC8b	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC9	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	2mg/m <sup>3</sup>	0,125

## ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%

PROC9	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC10	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,000mg/m <sup>3</sup>	0,062
PROC10	---	Exposition cutanée des travailleurs.	1,371mg/kg/jour	0,340
PROC13	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,500mg/m <sup>3</sup>	0,031
PROC13	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC14	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,000mg/m <sup>3</sup>	0,062
PROC14	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,343mg/kg/jour	0,085
PROC15	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,500mg/m <sup>3</sup>	0,031
PROC15	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC21	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,000mg/m <sup>3</sup>	0,062
PROC21	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,283mg/kg/jour	0,070
PROC22	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,100mg/m <sup>3</sup>	0,006
PROC22	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,849mg/kg/jour	0,211

### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

### Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

## ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%

### 1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation industrielle - liquide

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	<p>SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure</p> <p>SU6b: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers</p> <p>SU6a: Fabrication de bois et produits à base de bois</p> <p>SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)</p> <p>SU9: Fabrication de substances chimiques fines</p> <p>SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)</p> <p>SU13: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment</p> <p>SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages</p> <p>SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques</p> <p>SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport</p> <p>SU18: Fabrication de meubles</p> <p>SU19: Bâtiment et travaux de construction</p> <p>SU20: Services de santé</p> <p>SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées</p>
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC1: Fabrication de substances</p> <p>ERC2: Formulation de préparations</p> <p>ERC3: Formulations dans les matériaux</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p> <p>ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs</p>

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b

Quantité utilisée	La quantité/l'émission quotidienne et annuelle par site n'est pas considérée comme la plus déterminante pour l'exposition environnementale	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition unique	< 12 Fois par an:, Libération périodique.
R51431 / Version 1.1	21/32	FR

## ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%

	Exposition continue	Libération continue.
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Un contrôle régulier de la valeur du pH pendant l'introduction dans les eaux du milieu naturel est nécessaire., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées., Les mesures de gestion des risques liées à l'environnement ont pour but d'éviter le décharge de la substance dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface dans le cas où de tels déchargements pourraient causer des modifications de pH significatives.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Les eaux usées devraient être réutilisés ou déchargés avec les eaux usées industrielles et, si nécessaire, neutralisées de nouveau.

### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Quantité utilisée	Le tonnage actuel manipulé par poste n'est pas considéré comme influençant l'exposition pour ce scénario	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	480 min
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Les mesures générales d'hygiène au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des chaussures de sécurité. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 90 %)(PROC7)	

### 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

#### Environnement

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC1	---	STP	---	---	0,024
ERC2	---	STP	---	---	0,001
ERC3	---	STP	---	---	0,08
ERC4	---	STP	---	---	0,10
ERC5	---	STP	---	---	0,10
ERC6a	---	STP	---	---	0,016
ERC6b	---	STP	---	---	0,01

## ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%

L'effet aquatique et l'évaluation des risques ne concernent uniquement les effets sur les organismes/écosystèmes dus aux éventuelles variations de pH liées au décharge de -OH, car la toxicité des ions métalliques est supposée être insignifiante comparée à l'effet potentiel du pH. La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. La bioaccumulation ne se produira pas. L'évaluation de l'exposition environnementale est pertinente seulement pour l'environnement aquatique, quand applicable inclut les STEP, car les émissions au niveau industriel s'appliquent principalement à l'eau (usée).

### Travailleurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,038mg/m <sup>3</sup>	0,002
PROC1	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC2	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,375mg/m <sup>3</sup>	0,023
PROC2	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg/jour	0,034
PROC3	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,125mg/m <sup>3</sup>	0,070
PROC3	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC4	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,876mg/m <sup>3</sup>	0,117
PROC4	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC5	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,876mg/m <sup>3</sup>	0,117
PROC5	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,069mg/kg/jour	0,017
PROC7	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,876mg/m <sup>3</sup>	0,117
PROC7	---	Exposition cutanée des travailleurs.	2,143mg/kg/jour	0,532
PROC8a	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	3,751mg/m <sup>3</sup>	0,234
PROC8a	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg/jour	0,034
PROC8b	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,563mg/m <sup>3</sup>	0,035
PROC8b	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC9	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,876mg/m <sup>3</sup>	0,117
PROC9	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC10	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	3,751mg/m <sup>3</sup>	0,234
PROC10	---	Exposition cutanée des travailleurs.	1,371mg/kg/jour	0,340

## **ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

PROC13	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	3,751mg/m <sup>3</sup>	0,234
PROC13	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC15	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,876mg/m <sup>3</sup>	0,117
PROC15	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,085

### **4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

### **Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

## ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%

### 1. Titre court du scénario d'exposition 3: Utilisation professionnelle - solide

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC21: Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f

Quantité utilisée	Quantité quotidienne par site	1000 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition unique	< 12 Fois par an; Libération périodique.
	Exposition continue	Libération continue.

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets  
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol  
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Eau	Les mesures de gestion des risques liées à l'environnement ont pour but d'éviter le décharge de la substance dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface dans le cas où de tels décharges pourraient causer des modifications de pH significatives.
-----	---

### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC11, PROC15, PROC21

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide
Quantité utilisée	Le tonnage actuel manipulé par poste n'est pas considéré comme influençant l'exposition pour ce scénario	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	480 min
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Les mesures générales d'hygiène au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .	

## ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des chaussures de sécurité. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.
---	--

### 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

#### Environnement

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	Eau douce	---	---	0,179
ERC8b	---	Eau douce	---	---	0,013
ERC8c	---	Eau douce	---	---	0,011
ERC8d	---	Eau douce	---	---	0,179
ERC8e	---	Eau douce	---	---	0,013
ERC8f	---	Eau douce	---	---	0,011

La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. La bioaccumulation ne se produira pas.

#### Travailleurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC10	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,100mg/m <sup>3</sup>	0,006
PROC10	---	Exposition cutanée des travailleurs.	1,371mg/kg/jour	0,340
PROC11	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,200mg/m <sup>3</sup>	0,012
PROC11	---	Exposition cutanée des travailleurs.	2,143mg/kg/jour	0,532
PROC15	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,020mg/m <sup>3</sup>	0,001
PROC15	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC21	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,600mg/m <sup>3</sup>	0,037
PROC21	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,283mg/kg/jour	0,070

### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

## **ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

### **Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

## ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%

### 1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation professionnelle - liquide

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC21: Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f

Quantité utilisée	Quantité quotidienne par site	1000 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition unique	< 12 Fois par an; Libération périodique.
	Exposition continue	Libération continue.
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Les mesures de gestion des risques liées à l'environnement ont pour but d'éviter le décharge de la substance dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface dans le cas où de tels décharges pourraient causer des modifications de pH significatives.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Ne laissez pas le produit atteindre les égouts
	Méthodes d'élimination	Les déchets doivent être jetés avec les déchets ménagers

### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC11, PROC15, PROC21

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Quantité utilisée	Le tonnage actuel manipulé par poste n'est pas considéré comme influençant l'exposition pour ce scénario	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	480 min
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).	

## ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%

l'ouvrier		
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions		Les mesures générales d'hygiène au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé		Porter un vêtement de protection approprié. Porter des chaussures de sécurité. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 90 %)(PROC10, PROC11)

### 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

#### Environnement

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	Eau douce	---	---	0,179
ERC8b	---	Eau douce	---	---	0,013
ERC8c	---	Eau douce	---	---	0,011
ERC8d	---	Eau douce	---	---	0,179
ERC8e	---	Eau douce	---	---	0,013
ERC8f	---	Eau douce	---	---	0,011

La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. La bioaccumulation ne se produira pas.

#### Travailleurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC10	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,876mg/m <sup>3</sup>	0,117
PROC10	---	Exposition cutanée des travailleurs.	1,371mg/kg/jour	0,340
PROC11	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	7,503mg/m <sup>3</sup>	0,468
PROC11	---	Exposition cutanée des travailleurs.	2,143mg/kg/jour	0,532
PROC15	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	3,751mg/m <sup>3</sup>	0,234
PROC15	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC21	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,283mg/kg/jour	0,070

### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des

## **ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

### **Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

## ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%

### 1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation privée

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f

Quantité utilisée	Quantité quotidienne par site	10 g/jour
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition unique	< 12 Fois par an; Libération périodique.

### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a, PC31, PC35

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	10 g
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	non demandé

### 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

#### Environnement

La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. Le compartiment sédimentaire n'est pas pris en compte car il n'est pas pertinent pour la substance. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. La bioaccumulation ne se produira pas.

#### Consommateurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC9a, PC31, PC35	---	Exposition du consommateur par inhalation	0,02mg/m³	0,018
PC9a, PC31,	---	Exposition cutanée du	0,238mg/kg/jour	0,20

## **ACIDE OXALIQUE POUDRE 99%**

PC35		consommateur		
------	--	--------------	--	--

### **4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

### **Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Veiller à une propreté correcte et à un ordre.